

Questions fréquemment posées au Service social

1. J'ai des problèmes financiers. Qui peut m'aider ?
2. Comment puis-je financer mes études, quelles sont les aides prévues ?
3. Je bénéficie d'allocations de chômage. Je reprends des études. Ai-je droit aux allocations de chômage ? Puis-je demander des dispenses de disponibilité ?
4. Je travaille. Je voudrais reprendre des études. Puis-je bénéficier de congés pour mener mes études à bien ?
5. J'habite trop loin du campus, je cherche un logement étudiant.
6. Je vais commencer des études, mais je suis mal dans ma peau : j'ai peur de mal vivre la distance avec ma famille, je suis inquiet de la façon dont je vais gérer mon stress....

1. J'ai des problèmes financiers. Qui peut m'aider ?

Après avoir analysé votre droit éventuel à des allocations sociales (CPAS, allocations de chômage, mutuelle...), le service social peut vous aider financièrement dans la prise en charge de certains de vos frais.

Prenez contact avec nous par mail : service.social@vinci.be. Une intervenante sociale liée à votre formation vous proposera une entrevue.

2. Comment puis-je financer mes études, quelles sont les aides prévues ?

Pour les étudiants belges :

Les allocations d'études de la Fédération Wallonie-Bruxelles permettent de bénéficier du minerval gratuit, d'une allocation d'études et du remboursement des supports de cours. [Conditions d'accès et informations.](#)

L'aide "Condition modeste" HE Vinci. Il s'agit d'un remboursement d'une partie des frais d'inscription pour les étudiants dont les revenus dépassent les plafonds imposés par la bourse de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La demande est introduite après la rentrée académique auprès du Service social de la HE VINCI (via formulaire disponible sur l'intranet après la rentrée académique).

La bourse du Brabant Wallon est accessible aux étudiants boursiers domiciliés dans le Brabant Wallon. [Conditions d'accès et informations.](#)

La Service social de la HE VINCI peut intervenir pour des demandes précises : frais d'inscription, DIS, frais de déplacement, matériel didactique, stages...

Pour les étudiants UE :

Sur base de l'analyse de votre situation et des aides possibles dans votre pays d'origine en fonction de votre formation, nous étudierons ensemble vos droits éventuels à des aides financières en Belgique.

En France, [les CROUS](#) peuvent fournir certaines aides.

3. Je bénéficie d'allocations de chômage. Je reprends des études. Ai-je droit aux allocations de chômage ? Puis-je demander des dispenses de disponibilité ?

Questions par rapport au droit au chômage (conditions d'accès...) :

- [Informations sur le site de l'ONEM](#)

Questions par rapport aux dispenses d'obligation des demandeurs d'emploi :

- [Informations sur le site de l'ONEM](#)
- [Informations sur le site du FOREM \(Région Wallonne\)](#)
- [Informations sur le site d'Actiris \(Région Bruxelles\)](#)

4. Je travaille. Je voudrais reprendre des études. Puis-je bénéficier de congés pour mener mes études à bien ?

- Informations sur [les "congés éducation payés"](#).

5. J'habite trop loin du campus, je cherche un logement étudiant.

Plusieurs formules de logements existent en fonction des souhaits et des moyens dont vous disposez : le logement individuel (kot), la colocation, l'appartement ou le studio individuel...

- [Modèle de contrat de bail proposé par la plateforme PLE-Brussels.](#)

Logements à Bruxelles :

- [Plateforme logement étudiants PLE-Brussels](#)
- [Immobilière sociale étudiants](#)
- [Projet de partage de logement de l'asbl 1 toit 2 âges](#)

Logements à Louvain-la-Neuve :

- [Société de logement de service public "Notre Maison"](#)
- [Projet de partage de logement de l'asbl 1 toit 2 âges](#)

La HE Vinci ne possède pas de logement sur le site de LLN.

Et aussi :

- www.kots.be
- www.vlanimmo.be
- www.entre-particuliers.be
- www.immoweb.be
- www.student.be
- www.vivastreet.be
- www.appartager.be
- www.recherche-colocation.com
- <http://immo-coloc.be/fr/>

6. *Je vais commencer des études, mais je suis mal dans ma peau : j'ai peur de mal vivre la distance avec ma famille, je suis inquiet de la façon dont je vais gérer mon stress...*

Le service social peut vous apporter une écoute, un soutien psychosocial et vous orienter vers des services d'aides appropriés.

Prenez contact avec nous par mail : service.social@vinci.be. Une intervenante sociale liée à votre formation vous proposera une entrevue.